

COOPERATIVE MARITIME DE SAINT MALO-SAINT QUAY  
Société Coopérative Maritime Anonyme à capital variable  
Siège Social : 22 Quai Trichet 35400 Saint-Malo  
RCS: SAINT MALO B 334 784 238

---

**EXTRAIT Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte**  
**Du vendredi 20 juin 2025**

Le 20 juin 2025 à 15 H 00, les sociétaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au 22 Quai Trichet à Saint Malo, sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Richard BEAULIEU.

Le Bureau de l'Assemblée désigne, en qualité de secrétaire, Madame Catherine COUTURE.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est représentée par Monsieur Thierry FOUCAUD.

---

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que la réunion se faisant sur deuxième convocation, aucun quorum n'est exigé. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

---

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR ORDINAIRE**

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- Mouvements d'administrateurs ; Commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.

**ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE**

- ..... ;

---

\*\*\*\*\*

BR

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

### RESOLUTIONS ORDINAIRES

#### PREMIERE RESOLUTION - .....

-----

#### HUITIEME RESOLUTION – Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de la démission de la société KPMG SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance sise à Paris-la-Défense (92066) Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°775 726 417 de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et, décide de nommer pour la durée restant à courir du mandat, soit pour les exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027 et jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en l'an 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la société **GEIREC SAS**, Société par Actions Simplifiée, sise à Rennes (35000) 276, Rue de Chateaugiron, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n°428 929 517.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend également acte de la démission de la société SALUSTRO REYDEL, Société par Actions Simplifiée sise à Paris-la-Défense (92066) Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°652 044 371 de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer pour la durée restant à courir du mandat, soit pour les exercices clos le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027 et jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en l'an 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, **Monsieur Régis Lancelot** sis 1, Ter Boulevard de la Boutière - CS 51812 – 35768 Saint Grégoire Cedex. »

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

### RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES :

#### NEUVIEME RESOLUTION – Modification et mise à jour des Statuts

Sans objet

BR

**DIXIEME RESOLUTION – Formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

*BR*

Le Président de l'Assemblée  
Monsieur Richard BEAULIEU

*Certifié conforme* 

